

Les possibilités de financement de la FORMATION PROFESSIONNELLE

DEMANDEUR D'EMPLOI

(Doit être inscrit à Pôle emploi)

RDV

PRESCRIPTEUR

(Pôle emploi / Mission locale)

- Il doit affirmer l'intérêt de la formation pour le parcours /projet professionnel du demandeur.
- Il renseigne le demandeur sur les critères et possibilités de financement.
- Il accompagne le demandeur dans la constitution et le dépôt des dossiers.

Ordre de sollicitation :

- Votre **CPF**
- **Région** (demande individuelle)
- **Département** (FAJ, bourse à la vocation féminine, ...)
- **Pôle emploi** (plusieurs dispositifs, en fonction de différents critères)

SALARIE

(Association, entreprise, intérim, fonction publique)

Demande
de
l'entreprise

Opérateur de Compétences (OPCO)

(AFDAS, Uniformation, OCAPIAT, ...)

projet de transition professionnelle

Transitions Pro

INDEPENDANT

(Entreprise Individuelle, SARL, ...)

Demande
de l'assuré

Fond d'Assurance Formation (FAF)

(AGEFICE, AFDAS, FIF-PL, FAFCEA, VIVEA, ...)

Le contenu de cette fiche n'étant pas exhaustif, vous pouvez nous contacter pour plus d'informations.